

FILIERE ANIMATION - CONCOURS

Intitulé du Concours	Cat.	Conditions à remplir	SESSION 2015				PROCHAINE SESSION (SOUS RESERVE)			
			Organisateur(s)	Retrait du dossier d'inscription	Date limite de dépôt du dossier d'inscription	Date de la Première Epreuve	Organisateur(s)	Retrait du dossier d'inscription	Date limite de dépôt du dossier d'inscription	Date de la Première Epreuve
Animateur principal de 2 <sup>ème</sup> classe	B	<p><b>Concours externe</b> ouvert aux candidats titulaires soit d'un titre ou d'un diplôme professionnel délivré au nom de l'Etat et inscrit au répertoire national des certifications professionnelles, classé au moins au niveau III, délivré dans les domaines correspondant aux missions confiées aux membres du cadre d'emplois telles que définies à l'article 2 du décret n° 2011-558 du 20 mai 2011. Soit d'une qualification reconnue comme équivalente dans les conditions fixées par le décret n° 2007-196 du 13 février 2007.</p> <p><b>Concours interne</b> ouvert aux fonctionnaires ou agents publics des collectivités territoriales, de l'Etat, des établissements publics qui en dépendent, y compris ceux mentionnés à l'article 2 de la loi n° 86-33 du 9 janvier 1986 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière ou d'Etat ou agent en fonction dans une organisation internationale ou intergouvernementale à la date de clôture des inscriptions <b>ET</b> comptant au moins 4 ans de services publics au 1<sup>er</sup> janvier de l'année au titre de laquelle le concours est organisé</p> <p>Ce concours est également ouvert aux candidats justifiant de 4 ans de services auprès d'une administration, un organisme ou un établissement mentionnés au deuxième alinéa du 2° de l'article 36 de la loi du 26 janvier 1984.</p> <p><b>Troisième concours</b> ouvert aux candidats justifiant, au 1<sup>er</sup> janvier de l'année au titre de laquelle il est ouvert, de l'exercice pendant 4 ans au moins : soit d'une ou plusieurs activités professionnelles*, soit d'un ou plusieurs mandats d'une assemblée élue d'une collectivité territoriale, soit d'une ou plusieurs activités accomplies en qualité de responsable d'une association.</p> <p>*Les activités professionnelles prises en compte au titre de ce concours doivent avoir été exercées dans des domaines correspondant aux missions dévolues aux animateurs territoriaux principaux de 2<sup>ème</sup> classe dans des domaines d'activité dévolus aux animateurs et correspondant à un niveau particulier d'expertise. Ils peuvent concevoir et coordonner des projets d'activités socio-éducatives, culturelles et de loisirs, encadrer une équipe d'animation.</p>	CDG 21	28 avril 2015 au 27 mai 2015	Jeudi 4 juin 2015	Jeudi 17 septembre 2015	CDG 21 (à préciser)	Avril à mai 2017 (à préciser)	21 septembre 2017	

**FILIERE ANIMATION - CONCOURS**

Intitulé du Concours	Cat.	Conditions à remplir	SESSION 2015				PROCHAINE SESSION (SOUS RESERVE)			
			Organisateur(s)	Retrait du dossier d'inscription	Date limite de dépôt du dossier d'inscription	Date de la Première Epreuve	Organisateur(s)	Retrait du dossier d'inscription	Date limite de dépôt du dossier d'inscription	Date de la Première Epreuve
<b>Animateur</b>	<b>B</b>	<p><b>Concours externe</b> ouvert aux candidats titulaires : soit du brevet d'État d'animateur technicien de l'éducation populaire (BEATEP), soit du brevet professionnel de la jeunesse, de l'éducation populaire et des sports (BPJEPS) ou d'une qualification reconnue équivalente.</p> <p><b>Concours interne</b> ouvert aux fonctionnaires et agents publics justifiant au 1<sup>er</sup> janvier de l'année du concours de 4 années au moins de services publics.</p> <p><b>Troisième concours</b> ouvert aux candidats justifiant de 4 années au moins au 1<sup>er</sup> jour des épreuves : soit d'une ou plusieurs activités professionnelles exercées dans des domaines correspondant aux missions du grade d'animateur, soit d'un ou plusieurs mandats d'une assemblée élue d'une collectivité territoriale, soit d'une ou plusieurs activités accomplies en qualité de responsable d'une association.</p>	<b>CDG 21</b>	28 avril 2015 au 27 mai 2015	4 juin 2015	Jeudi 17 septembre 2015	<b>CDG 21 (à préciser)</b>	Avril à mai 2017 (à préciser)	21 septembre 2017	
<b>Adjoint d'animation de 1<sup>ère</sup> classe</b>	<b>C</b>	<p><b>Concours externe</b> ouvert aux candidats titulaires du brevet d'aptitude professionnelle d'assistant animateur-technicien ou d'une qualification reconnue comme équivalente.</p> <p><b>Concours interne</b> ouvert aux fonctionnaires et agents publics justifiant, au 1<sup>er</sup> janvier de l'année du concours, d'une année au moins de services publics effectifs.</p> <p><b>Troisième concours</b> ouvert aux candidats justifiant de 4 années au moins au 1<sup>er</sup> jour des épreuves : soit d'une ou plusieurs activités professionnelles correspondant à la réalisation d'actions d'animation, éducatives, de développement local ou de médiation sociale, soit d'un ou plusieurs mandats d'une assemblée élue d'une collectivité territoriale, soit d'une ou plusieurs activités accomplies en qualité de responsable d'une association.</p>	PAS DE SESSION PROGRAMMEE EN 2015				<b>CDG 10 (à préciser)</b>	Novembre à décembre 2015 (à préciser)	A partir du 23 mars 2017	

**FILIERE ANIMATION – EXAMENS PROFESSIONNELS (UNIQUEMENT POUR LES FONCTIONNAIRES)**

Intitulé de l'examen professionnel	Cat.	Conditions à remplir	SESSION 2015				PROCHAINE SESSION (SOUS RESERVE)			
			Organisateur(s)	Retrait du dossier d'inscription	Date limite de dépôt du dossier d'inscription	Date de la Première Epreuve	Organisateur(s)	Retrait du dossier d'inscription	Date limite de dépôt du dossier d'inscription	Date de la Première Epreuve
<b>Animateur principal de 1<sup>ère</sup> classe</b> Avancement de grade	<b>B</b>	Examen ouvert aux fonctionnaires comptant 3 ans au moins de services effectifs dans un corps, cadre d'emplois ou emploi de catégorie B ou de même niveau et 2 ans au moins dans le 5 <sup>ème</sup> échelon du grade d'animateur principal de 2 <sup>ème</sup> classe. <b>OU</b> Aux fonctionnaires comptant 5 ans au moins de services effectifs dans un corps, cadre d'emplois ou emploi de catégorie B ou de même niveau et 1 an au moins dans le 6 <sup>ème</sup> échelon du grade d'animateur principal de 2 <sup>ème</sup> classe.	<b>CDG 21</b>	PAS DE SESSION PROGRAMMEE EN 2015		<b>CDG 21 (à préciser)</b>	11 janvier 2016 Au 9 février 2016	9 mars 2016	A partir du 22 septembre 2016	
<b>Animateur principal de 2<sup>ème</sup> classe</b> Promotion interne	<b>B</b>	Examen ouvert aux fonctionnaires relevant du cadre d'emplois des adjoints d'animation, titulaires des grades d'adjoints d'animation de 1 <sup>ère</sup> classe et d'adjoints d'animation principal de 2 <sup>ème</sup> classe. <b>ET</b> Comptant 12 ans de services effectifs en position d'activité ou de détachement dans un emploi d'une collectivité territoriale ou de l'Etat, dont 5 ans au moins dans le cadre d'emplois des adjoints d'animation.	<b>CDG 21</b>	PAS DE SESSION PROGRAMMEE EN 2015		<b>CDG 21 (à préciser)</b>	11 janvier 2016 Au 9 février 2016	9 mars 2016	A partir du 22 septembre 2016	
<b>Animateur principal de 2<sup>ème</sup> classe</b> Avancement de grade	<b>B</b>	Examen ouvert aux fonctionnaires comptant 3 ans au moins de services effectifs dans un corps, cadre d'emplois ou emploi de catégorie B ou de même niveau et 1 an au moins dans le 4 <sup>ème</sup> échelon du grade d'animateur. <b>OU</b> Aux fonctionnaires comptant 5 ans au moins de services effectifs dans un corps, cadre d'emplois ou emploi de catégorie B ou de même niveau et 1 an au moins dans le 6 <sup>ème</sup> échelon du grade d'animateur.	<b>CDG 21</b>	PAS DE SESSION PROGRAMMEE EN 2015		<b>CDG 21 (à préciser)</b>	11 janvier 2016 Au 9 février 2016	9 mars 2016	A partir du 22 septembre 2016	
<b>Adjoint d'animation de 1<sup>ère</sup> classe (avancement de grade)</b>	<b>C</b>	Examen ouvert aux fonctionnaires ayant atteint le 4 <sup>ème</sup> échelon du grade d'adjoint d'animation de 2 <sup>ème</sup> classe et comptant au moins 3 ans de services effectifs dans ce grade. <b>OU</b> Aux fonctionnaires ayant atteint le 7 <sup>ème</sup> échelon du grade d'adjoint d'animation de 2 <sup>ème</sup> classe et comptant au moins 10 ans de services effectifs dans ce grade.	<b>CDG 10</b>	8 septembre 2015 au 7 octobre 2015	15 octobre 2015	22 mars 2016	<b>CDG 10 (à préciser)</b>	Septembre à octobre 2017 (à préciser)	A partir du 22 mars 2018	